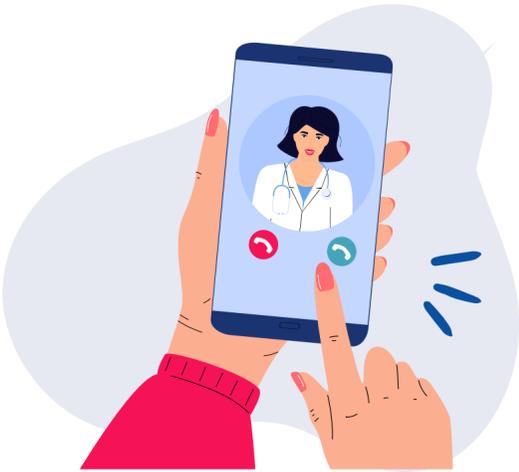


Besoin **rapidement** d'un rendez-vous médical ?

Étape 1



Je prends rendez-vous en ligne ou **j'appelle** directement **mon médecin traitant** pour obtenir un rendez-vous (créneaux d'urgence non disponibles en ligne)

Étape 2

Si mon médecin traitant n'est pas disponible et non remplacé :

Il peut m'orienter (ou son secrétariat) vers un confrère/consœur.

Je consulte la carte des lieux de soins sur **[Santé.fr](https://www.santé.fr)**



Étape 3



Si je ne trouve pas de solutions, je contacte le **15** qui m'orientera vers le **Service d'Accès aux Soins (SAS)**, la **Maison Médicale de Garde** ou les **Urgences**.

Rôle du pharmacien

Je peux me rapprocher de ma pharmacie de proximité. Le pharmacien est un professionnel de santé qui me conseillera et m'orientera en fonction de ma problématique de santé.

